

: Arbitrage ministériel: communiqué aux adhérents



mardi 29 janvier 2013

COMMUNIQUE AUX ADHERENTS

Chers amis,

L'arbitrage interministériel relatif à la formation initiale en kinésithérapie a été rendu le 25 janvier dernier par les ministres de l'enseignement supérieur et de la santé.

Cet arbitrage indique, contrairement à certaines informations diffusées, que:

"Le diplôme d'état autorisant l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute est acquis au terme de trois années d'études et sera reconnu au grade de Licence."

Or dans le schéma LMD, le Master forme des gens capables de proposer des actes en fonction d'une situation tout en maîtrisant les techniques d'évaluation et de conception des actes. La licence forme des techniciens qui appliquent des techniques mais ne les élaborent pas : la licence ne permet donc pas aux étudiants et aux professionnels d'accéder à la recherche sans formation complémentaire, et de toute façon pas à une recherche spécifique en kinésithérapie.

En validant le grade Licence, le ministère considère donc que les kinésithérapeutes ne peuvent être que des exécutants, prescrits sans autonomie car incapables d'évaluer leurs techniques, alors que, pour mémoire, depuis le 3 mars 2000, nous avons le choix de nos techniques (qualitatif) et du nombre de nos séances (quantitatif) grâce au bilan d'où notre demande justifiée de niveau Master en adéquation avec cette pratique.

Dans le même temps, le ministère a validé un Master 2 pour les orthophonistes argumentant que les prises en charge en orthophonie sont devenues complexes et exigent de la part des orthophonistes des compétences plus approfondies et diversifiées de même qu'une formation à la démarche scientifique permettant de faire évoluer les pratiques professionnelles.

Cette décision est une insulte à toute la profession.

Bien entendu, le SNMKR ne peut accepter un tel arbitrage qui confère au masseur kinésithérapeute un rôle de simple technicien alors même que nous avons obtenu un arbitrage en Master 1 avec le gouvernement précédent.

Le SNMKR, seul véritable syndicat défenseur de la profession, sera reçu vendredi au cabinet de la Ministre.

Le SNMKR n'a pas souhaité communiquer jusqu'à présent pour ne pas hypothéquer ses chances de convaincre le ministère de l'obligation de revenir à la raison, mais à n'en pas douter, un communiqué circonstancié sera diffusé largement dès vendredi soir.

Stéphane MICHEL Président du SNMKR Président de l'Union
06.22.16.13.24

Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs

Le SNMKR est membre de l'Union - UNSMKL - Union Nationale des Syndicats de Masseurs
Kinésithérapeutes Libéraux

15, rue de l'Épée de Bois - 75005 Paris
01 45 35 82 45 - secretariat@snmkr.fr - <http://www.snmkr.fr> - <http://snblog.free.fr>